

Direction de la justice,
des affaires communales et
des affaires ecclésiastiques
du canton de Berne
Office juridique
Münstergasse 2
3011 BERNE

christoph.auer@jgk.be.ch

La Neuveville, le 22 mai 2012

Révision du décret sur l'attribution des postes de juges et de procureur et procureures (DPJP) ; procédure de corapport et de consultation – Avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a bien reçu votre courrier du 27 avril 2012 relatif à l'objet cité en titre et vous remercie de lui donner l'occasion de vous faire part de sa position sur le sujet.

Lors des discussions concernant la réforme judiciaire 2012, le CJB a constamment attiré l'attention sur la nécessité de tenir compte des besoins de la minorité francophone du canton de Berne. Par conséquent, il salue le projet de réviser le décret susmentionné en vue de permettre l'engagement en suffisance de juges spécialisé-e-s de langue française pour le Tribunal cantonal des mineurs.

En vous souhaitant bonne réception de notre préavis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Manfred BÜHLER

Fabian GREUB